

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.057

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Juin 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Juin 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER par M. CANDAU
M. GAVEN par M. BENOIT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mme MARTIN par M. LE GUEUT
M. QUENTIN par M. SIMONNET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Restructuration de la Criée du Port de ROYAN pour mise aux normes européennes - Règlement définitif des marchés

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 MAI 1995, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le dossier de consultation d'entreprises relatif à la restructuration de la criée du port de Royan pour mise aux normes Européennes.

Cette même délibération autorisait Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert. Le coût d'objectif était estimé à la somme de 6.786.436,00 Frs HT.

Le montant total des marchés, après attribution des 22 lots est de 6 344 955,81 Frs HT pour l'ensemble des travaux et de la maîtrise d'oeuvre.

En vue d'ajuster les marchés, il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants suivants :

LOT N° 2	LEONARD ATLANTIQUE	+	120 085,17 Frs HT		
LOT N° 4	CHATEL ETANCHEITE	-	12 256,18 Frs HT		
LOT N° 5	SOROMETAL	+	68 370,00 Frs HT		
LOT N° 6	ROY OLIVIER			+	7
	567,00 Frs HT				
LOT N° 7	ROYAN MIROITERIE	-	14 371,00 Frs HT		
LOT N° 8	I.T.P			+	52
	561,00 Frs HT				
LOT N° 9	ERREBA			-	32
	166,35 Frs HT				
LOT N° 11	MANDIN PALISSIER	+	63 305,87 Frs HT		
LOT N° 12	S.A.P.R	-	34 074,89 Frs HT		
LOT N° 13	I.M.E.F	+	2 100,00 Frs HT		
LOT N° 14	R.I.M	+	4 410,00 Frs HT		

	TOTAL	+	225 530,62 Frs HT		

Le montant total des marchés est ainsi porté de 6 344 955,81 Frs HT à 6 570 486,43 Frs HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les avenants n° 1 aux marchés conclus entre la Ville de ROYAN et les entreprises désignées ci-après :

LOT N° 2 LEONARD ATLANTIQUE : + 120 085,17 Frs HT, portant le montant initial de 977 277,44 Frs HT à 1 097 362,61 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 4 CHATEL ETANCHEITE : - 12 256,18 Frs TTC portant le montant initial de 151 861,94 Frs HT à 139 605,76 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 5 SOROMETAL : + 68 370,00 Frs HT, portant le montant initial de 272 330,00 Frs HT à 340 700,00 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 6 ROY OLIVIER : + 7 567,00 Frs HT, portant le montant initial de 12 974,00 Frs HT à 20 541,00 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 7 ROYAN MIROITERIE : - 14 371,00 Frs HT, portant le montant

initial de 88 866,00 Frs HT à 74 495,00 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 8 I.T.P : + 52 561,00 Frs HT, portant le montant initial de 1 001 951,00 Frs HT à 1 054 512,00 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 9 ERREBA : - 32 166,35 Frs HT portant le montant initial de 226 908,32 Frs HT à 194 741,97 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 11 MANDIN PALISSIER : + 63 305,87 Frs HT, portant le montant initial de 221 823,20 Frs HT à 285 129,07 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 12 S.A.P.R : - 34 074,89 Frs HT, portant le montant initial de 253 199,83 Frs HT à 219 124,94 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 13 I.M.E.F : + 2 100,00 Frs HT portant le montant initial de 680 900,00 Frs HT à 683 000,00 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 14 R.I.M : + 4 410 Frs HT, portant le montant initial de 63 627,20 Frs HT à 68 037,20 Frs HT et augmentant le délai d'exécution de 2 mois.

LOT N° 1 ,3 ,10 ,15 à 22 : augmentation du délai d'exécution de 2 mois.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer les projets d'avenants pour les lots n° 1 à 22

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 Juin 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS